



L'écho de LOUPIAC

A O Û T 2 0 2 0

N ° 2 5

MAIRIE De LOUPIAC

Le Bourg 81800
Tel : 05.63.33.76.82

Ouverture au Public :

Lundi , Mardi Jeudi

8 h 30 - 12 h 00

Le Mercredi

13h30 - 17h



EDITO DU MAIRE

SOMMAIRE :

P 2 : VOS ELUS

P 3 : LA HALLE

P 4 ET P 5 : TRAVAUX

P 6 : BUDGET

P 7 : AMAP—TAD

P 8 : ASSIE—SITE

P 9 : COVID BRUIT

P 10 : TIQUES

P 11 : MAM COMITE F.

P 12 : ECOLE

Chers administrés,

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020 et après une longue période de confinement, le conseil municipal a été installé le 25 mai 2020 et m'a élu Maire de Loupiac.

Je tiens à saluer toutes les électrices et électeurs qui ont participé au scrutin et remercier ceux qui nous ont témoigné leur confiance.

Cette période, marquée par un contexte sanitaire général particulier a touché tout le pays et a rendu notre quotidien très difficile. L'Etat, et tout un chacun, a pu se rendre compte de l'importance d'avoir des élus proches de leurs habitants notamment pour la distribution des masques et certains services rendus.

Ce virus, nouveau et contagieux, reste présent sur tout le territoire comme en témoigne l'actualité et les nouvelles règles mis en place dans tous les lieux clos ouverts au public avec le port obligatoire du masque (magasin de vente, centres commerciaux, administrations et banques) pour toute personne âgée de plus de onze ans

(décret 2020-884 du 17/07/2020 modifiant le décret 2020-860 du 10/07/2020).

Il convient donc, notamment pour les plus fragiles, de rester vigilant et d'appliquer strictement les gestes barrières.

Au-delà du travail des chercheurs sur les remèdes et vaccins, c'est de l'engagement et la responsabilité de chacun d'entre nous que dépend la victoire sur l'épidémie.

Dans ce bulletin, rédigé par mes soins sous l'œil avisé de la nouvelle équipe communication, vous pourrez constater que l'actualité à Loupiac est très riche : construction de la halle, les élections, les travaux en cours, la fibre, l'école et toute l'actualité du moment.

Votre équipe municipale continue d'étudier, travailler et prendre les meilleures décisions pour votre commune.

Mon équipe et moi-même vous souhaitons à toutes et tous un bel été sans oublier de respecter les gestes barrières !

P.CAUSSE (Maire).

Directeur de la publication :

Patrick CAUSSE

Conception : G AUGÉ

Comité de rédaction :

P CAUSSE, P POZZA

L ESTRADA

N BON G AUGÉ

Impression Rebond - ALBI

05 63 47 27 40

www.asso-rebond.fr

Vos élus...



Les élections municipales du 15 mars se sont déroulées dans un contexte très particulier. Une crise sans précédent est venue perturber le déroulement normal, avec la mise en place d'un protocole particulier. Il n'y avait pas les échanges et la convivialité habituelle.

Concernant la commune de Loupiac : 49.74% des électeurs se sont déplacés. Le conseil municipal et moi-même remercions l'ensemble des électeurs qui se sont déplacés pour ces élections municipales 2020.

Dans sa séance du 25 mai; Patrick CAUSSE a été élu Maire à l'Unanimité.

Pascal POZZA a été élu premier Adjoint avec 10 voix pour.

Laurent Estrada a été élu second adjoint avec 10 voix pour.

Le Conseil Municipal de LOUPIAC

	Maire	Adj 1	Adj 2	Conseillers municipaux						
Commissions - délégués										
	Patrick CAUSSE	Pascal POZZA	Laurent ESTRADA	Marylène BERTRAND	Nicole BON	Bernadette CRETE	Eliane REY	Gilles AUGÉ	Alain ROUX	Jean Marc SOULET
Voirie - Batiments communaux	T	T							T	T
Syndicat departemental d'energie du Tarn SDET		T								T
Appel offres	T	T	T	S	S		S	T		
Délégué défense			T							
Défense incendie		T								T
Communication	T		T		T			T		
Correspondant sécurité routière								T		
Correspondant Ambroisie										T
Délégué contrôle liste electorale					T					
Commission locale charges transférées	T	T								
SAEP Gaillacois		T								S
Impots directs				T	S			T	T	T

T Titulaire

S Suppléant

La halle...



Le projet de la halle arrive à son terme. Les piliers ont été construits avant le confinement. Le reste des travaux a repris dès le déconfinement. L'habillage des piliers, la charpente et la murette ainsi que les bancs sont réalisés. Les crépis des piliers et des murettes seront exécutés en septembre et l'éclairage au mois d'octobre.



Ce projet représente un montant H.T. de 131 737,73 €, la commune obtenant 80% d'aide; ce qui représente 105 414,23 €. Le reste à charge de la commune est de 26 353,50 €.

Région	18 000,00€
Etat	39 530,00€
Département	15 479,00€
Europe Leader	32 405,23€
Commune	26 353,50€



Cet ouvrage va permettre à tous, jeunes et moins jeunes de se retrouver au centre-bourg. Festivités et petit marché y seront réalisés.

Travaux...

La fibre



L'entreprise SFR a déployé la fibre sur notre commune. Plusieurs techniques ont été utilisées : pose de câbles en conduites existantes souterraines et câbles aériens sur les supports ENEDIS ou ORANGE.

Le déploiement étant réalisé, il reste à la charge de la société SFR le raccordement dans les armoires PMZ qui se trouvent sur des communes voisines pour ensuite connecter dans des shelters (47 dans le département) et allumer la fibre.

Ce n'est qu'au premier semestre 2021 que nous pourrons prétendre au haut débit.

Encore un peu de patience.



Renforcement électrique

Des travaux de renforcement de réseaux électriques ont été réalisés ou sont en cours (Route du Consistoire, Impasse des Peyrouliès, Route de la Forêt).

Les réseaux de la rue des forges et des Castels ainsi que la route de l'église vont être enfouis.



L'ensemble de ces travaux sont pris en charge par le SDET (Le Consistoire : 66 000,00€ HT ; les Peyrouliès : 68 500,00€ HT ; enfouissement aux Castels 57 000,00€ HT ; sécurisation Métairie basse 16 000,00€ HT et Borie neuve 20 800,00€ HT).

Seul reste à charge pour la commune les parties FT/Orange (11 000,00€) et l'éclairage public (23 000,00€) concernant l'enfouissement des Castels.

Des petits travaux ont été réalisés au carrefour Rue des Forges / Route de l'Eglise concernant l'écoulement pluvial.

Travaux réalisés ...



Une plate-forme a été réalisée devant le container en verre proche des entrepôts municipaux.
Mr Faux a bénéficié de la présence de l'entreprise qui a réalisé ces travaux pour créer un raccordement pluvial, les travaux lui ont été facturés.



D'autres petits travaux ont été effectués sur le bâtiment communal loué à la M.A.M. Ces travaux consistaient à faire poser des films sur toutes les ouvertures vitrées en exposition sud/sud-est afin de limiter l'entrée de la chaleur.

Travaux à venir ...



Au cimetière, deux points d'eau vont être installés, à la demande de certains habitants : un au centre et le second dans la partie neuve du cimetière. Travaux réalisés par l'employé communal d'ici début novembre.



La toiture d'une des chapelles de l'église va également être concernée par des travaux d'étanchéité.
Une grille va être mise en place devant l'accès de l'ancien presbytère afin de récupérer les eaux provenant de devant l'entrée de l'église.

A venir également : Eclairage public de la Chenaie au cimetière

Impôts communaux : pas de hausse depuis 4 ans

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux communaux des impôts. Voilà plusieurs années que la bonne gestion des comptes permet de rester aux taux actuels.

IMPOSITION	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	9.27 %	8.34 %	8.34 %	8.34 %
Taxe foncier bâti	17.70 %	15.93 %	15.93 %	15.93 %
Taxe foncier non bâti	65.12 %	58.60 %	58.60 %	58.60 %

Cependant, le trésorier public, dans une volonté de nous expliquer la meilleure stratégie afin de continuer à obtenir des subventions, nous a indiqué qu'une hausse même minime devrait être envisagée dans les prochaines années.

Le conseil a écouté avec attention cette proposition mais a souhaité que sur cette année difficile pour certains économiquement, en raison de la crise sanitaire, les taux restent stables.

Présentation du Budget 2020 par M le Trésorier Public

Le budget communal a été voté tardivement le 26 juin 2020 en raison de la crise sanitaire et du confinement imposé.

Monsieur le Trésorier Public, de manière neutre dans le rôle qui lui incombe, a mis en évidence le fait qu'une commune qui gère bien ses comptes est une commune qui investit et effectue toutes les « longues » démarches pour obtenir le maximum de subventions (Département, Région, État, Europe, ...) et ce afin qu'elle ne s'appauvrisse pas.

En effet, le danger pour les « petites » communes est de végéter sans prendre de risques ou d'investir sans demander des aides.

Au vu des nombreux projets en cours et du solde positif des comptes de la commune pour les années passées et en cours, celui-ci a souligné avec plaisir la bonne gestion budgétaire par l'équipe municipale actuelle.

Budget 2020			
Section	Dépenses	Recettes	Total général
Fonctionnement	848 026,81	848 026,81	1 655 959,64
Investissement	807 932,83	807 932,83	1 655 959,64

Association pour le maintien d'une agriculture paysanne...

Une **AMAP** à Loupiac ?

Vous êtes intéressé(e) par des **légumes de saison, bio et locaux**, et souhaitez soutenir une productrice de Loupiac ?

Participez à l'**AMAP** !

(Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)

Paniers de légumes de novembre à juin

Parlez-en autour de vous !

Pour tous renseignements : 05.34.25.15.42



les matins 9h-13h (sauf lundi)
et les après-midis 13h30-17h
lundi, mardi et jeudi



Le T.A.D : Transport à la demande...



Qu'es aquo ?

C'est le transport à la demande !

A compter du mois de septembre et jusqu'à la fin de l'année, un mini-bus réalisera des aller-retours depuis Loupiac jusqu'à Rabastens, les samedis matin. Un numéro de téléphone sera mis à disposition et un seul appel permettra donc de déclencher le déplacement de ce mini-bus qui viendra récupérer les demandeurs.

Trois arrêts sont prévus à cet effet :

Devant la mairie

A côté de la réserve à incendie à Cabanel 2

Au carrefour route de Couffouleux / route du consistoire

Un 4^{ème} arrêt est envisagé à l'abri-bus route de Couffouleux / hameau de la pigasse.

Vélos électriques...

Deux vélos électriques vont être mis gratuitement en prêt à disposition des habitants de la commune par l'agglomération pour un test de 3 mois du 15 septembre 2020 au 15 décembre 2020.

Il y aura deux tailles de vélos : 45S et 50M.

Toute personne intéressée devra se faire connaître préalablement à la Mairie.



LOUPIAC fête sa centenaire...

Elise Assié a fêté ses 100 ans ce dimanche 28 juin, entourée de quelques membres de sa famille et de ses amis. Née en 1920, installée à Loupiac en 1960 avec Emile son époux, aujourd'hui disparu, et ses trois enfants. Sa famille s'est ensuite agrandie avec l'arrivée de 4 petits-enfants et de 6 arrière-petits-enfants. A un mois près, 100 ans séparent Elise de sa dernière arrière-petite-fille



A cette occasion, en présence de Monsieur Patrick CAUSSE, maire de la commune, Laurent ESTRADA, 2° adjoint au maire et de Mme Marylène BERTRAND, conseillère municipale et voisine, Elise Assié a célébré ses 100 ans à son domicile.

Comme l'a précisé Monsieur le Maire dans son discours, il aurait souhaité faire de cet événement une fête locale en invitant toute la population, comme cela avait été fait en 1980 pour fêter la première centenaire de la commune, mais les conditions sanitaires étant là, ce ne fût pas possible.

Un goûter organisé par la famille d'Elise a permis un échange convivial afin de fêter cet événement local.

L'après-midi a été riche en émotion.

Le conseil municipal souhaite un bon anniversaire et une bonne santé à Elise.

Site Internet de LOUPIAC...

Suite aux élections, le conseil municipal a décidé de créer un site internet pour notre commune afin de pouvoir communiquer davantage autour de l'actualité de la commune.

Trois membres du conseil, Mme Bon et Mrs Augé et Estrada, se sont regroupés pour travailler avec un prestataire choisi par le conseil. Un gros travail a été réalisé jusqu'à ce jour. Le site sera mis à disposition courant septembre.

Le nom du site sera www.mairie-loupiac-tarn.fr.

Le site permettra, comme toutes les autres communes, de présenter le village, le situer, de fournir des informations d'ordre administratif mais donnera également l'occasion d'obtenir des nouvelles actualisées sur les événements en cours, les commerçants/artisans/professionnels du village, l'école, les élus, les festivités, les projets et bien d'autres sujets.

Restez à l'affût ...



COVID 19



Cet été, le virus circule toujours. Ensemble continuons d'appliquer les gestes barrières.

Besoin d'aide ?
0 800 130 000
(appel gratuit)

Plus d'informations
gouvernement.fr/info-coronavirus

Depuis le 20 juillet, le port du masque est obligatoire dans les lieux clos recevant du public ainsi que dans les lieux estimés pertinents par les préfets de chaque département, sauf les locaux d'habitation, en fonction de la situation épidémique locale.

Bien vivre ensemble...

Nuisances sonores

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique (tondeuses, tronçonneuses...), ou appareil électrique bruyant (perceuse, ponceuse...)

ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Tous les jours ouvrables de 9h à 12h et 14h à 20h

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 20h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



DECHETTERIE

Plaine de Fongrave
(RN88) Rabastens
Tel : 05.60.40.57.28

Heures d'ouverture
Du mardi au samedi
9 h-12 h et 14h -18 h

EXTERIEUR DEBROUSSAILLAGE (code forestier et arrêté préfectoral)

Débroussailler et maintenir débroussaillé est une obligation.

Cette obligation concerne tous les propriétaires ou leurs ayants droit.

Le débroussaillage doit être exécuté chaque année, et maintenu en état aux frais du propriétaire, sur un rayon de 50 mètres autour des constructions, ainsi que de 10 mètres de part et d'autre des voies d'accès privées y donnant accès.

Ces travaux sont à la charge des propriétaires de leurs ayants droit.

Le code forestier confie aux collectivités locales le contrôle de l'exécution des obligations.



Lutte contre les moustiques et les tiques...

Moustiques :

La lutte contre les moustiques potentiellement vecteurs de ces maladies et leurs larves constitue l'un des principaux moyens d'éviter la transmission des virus.

L'ARS en lien avec le préfet et les collectivités locales définit le programme de surveillance des moustiques vecteurs de maladies humaines et les actions à mener. En dehors des opérations de démoustication réalisées autour des habitations des malades et autour des établissements de santé et, il n'y a pas d'action systématique de désinsectisation hors contexte épidémique.

En matière de prévention collective, la mobilisation sociale des citoyens vise à supprimer les gîtes larvaires à l'intérieur et autour des habitats (les zones d'eau stagnante comme les dessous de pots, les déchets, les gouttières, etc.) C'est le moyen le plus efficace pour diminuer la densité de moustiques. Ces actions sont également à mener au sein des entreprises et des collectivités et sur la voie publique.

Afin d'éviter les piqûres, il existe également des moyens de protection individuels, comme porter des vêtements longs et amples, utiliser des répulsifs, installer des moustiquaires de berceau, ... Aucune mesure n'est efficace à 100% ; c'est la somme de mesures individuelles et collectives qui permet diminuer la transmission.

Les particuliers peuvent également signaler l'implantation d'un moustique vecteur autour de leur domicile dans un secteur géographique jusqu'à présent indemne.

Source :

Ministère de la santé et solidarités

Vous résidez en métropole et vous pensez avoir observé un **moustique tigre** dans votre commune ? Vous pouvez le signaler et contribuer ainsi à la surveillance de son implantation

▶ sur le [portail dédié « www.signalement-moustique »](http://www.signalement-moustique.fr)



Tiques :

La transmission de la maladie de Lyme à l'homme se fait uniquement par piqûre de tique. Les tiques sont répandues partout en France, surtout en dessous de 1 500 m d'altitude. Elles vivent dans des zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies, les jardins et les parcs forestiers ou urbains. Les contaminations humaines sont plus fréquentes à la période d'activité maximale des tiques, en France entre le début du printemps et la fin de l'automne.

La surveillance de la maladie de Lyme pour l'année 2018, réalisée par Santé publique France et le Réseau Sentinelles, a montré une augmentation significative du nombre de nouveaux cas de maladie de Lyme diagnostiqués en médecine générale en France entre 2017 et 2018 (104 cas pour 100 000 habitants contre 69 /100 000 en 2017).

Symptômes

Dans les 30 jours après la piqûre, la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle (érythème migrant) à partir de la zone de piqûre puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.

L'évolution est très favorable lorsque la maladie est diagnostiquée et traitée précocement. En l'absence de traitement, l'évolution vers la phase secondaire n'est pas systématique, mais aggrave le pronostic.

Si la personne ne reçoit pas de traitement antibiotique, des signes neurologiques ou des atteintes des articulations ou plus rarement d'autres organes peuvent apparaître quelques semaines ou quelques mois après la piqûre.

Des mois à des années après l'infection peuvent apparaître des manifestations tertiaires, de type articulaire, cutané, neurologique, musculaire, ou cardiaque.

Traitements

Pas de traitement systématique devant une piqûre. Par contre, la simple observation clinique d'un érythème migrant justifie un traitement antibiotique sans autre investigation complémentaire.

Se protéger

▶ Avant une activité en nature :

Je couvre mes bras et mes jambes avec des vêtements longs

▶ Après une activité en nature :

J'inspecte soigneusement mon corps

▶ Après avoir été piqué par une tique :

Je surveille la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, je dois consulter un médecin rapidement.

Des nouvelles du comité des fêtes...

En cette année particulière, nous vous rappelons que les festivités 2020 ont **toutes** été annulées.

Compte tenu des consignes sanitaires et textes gouvernementaux actuels, de lourdes responsabilités sont endossées par les Présidents des Comités des Fêtes en cas de problèmes. De ce fait il ne nous paraît pas opportun d'organiser la soirée de retrouvailles envisagée en fin d'été.

Le Comité des Fêtes a été agréablement touché par les différents soutiens qui lui ont été adressés et vous remercie chaleureusement.

Passez un bel été masqué pour se retrouver toutes et tous en 2021 !

A l'an que ben !

Lous festayrès.



Petit Mot de la M.A.M.

Nous avons ouvert la MAM "Les P'tits Loups" en Septembre 2018 (structure privée). Depuis nous avons le bonheur d'accueillir 8 enfants dans un lieu très convivial et adapté à leur épanouissement.



Aujourd'hui le moment du départ pour l'école est arrivé pour les premiers enfants à avoir débuté la MAM avec nous.

Ils ont bien grandi et sont prêts à partir. C'est avec beaucoup d'émotion que nous leur souhaitons une bonne rentrée scolaire. Nous avons pour cette occasion organisé une petite fête de départ qui s'est déroulée dans le parc de la mairie. Nous remercions toutes les personnes présentes pour ce bon moment passé ensemble. Un grand merci à Mr Garguillo (tonton de Gustave) pour le petit concert privé de Violon.

A la rentrée nous repartons pour des nouvelles aventures avec d'autres "P'tits Loups".

Anne-Sophie et Manue

Epicier ambulant...

Un épicier ambulant passe depuis plusieurs années sur la commune chez certains administrés. Monsieur Pascal POZZA lui a demandé de faire un arrêt sur le parking des logements communaux.

Le camion stationne tous les vendredis matin (vers 9 heures) au 15 rue de la mairie



L'Ecole démocratique ...

Quelle année !

Le moins qu'on puisse dire, c'est que le COVID nous a poussés à la créativité ! Pendant le confinement, nous avons organisé des temps en visioconférence pour garder du lien avec les enfants. Nous avons sorti un deuxième numéro de notre tout jeune journal de l'école, le Chakili.

Au moment du déconfinement, on s'est interrogés sur les bonnes conditions de reprise : vous vous êtes peut-être étonnés de ne pas nous voir beaucoup : c'est que nous sommes



partis faire l'école en forêt ! Nous avons beaucoup apprécié ces deux mois de plein air et nous avons vraiment envie de faire des journées en forêt de manière régulière l'année prochaine.



L'année prochaine ?

Au niveau des jeunes, nous avons pas mal de nouvelles inscriptions pour l'année prochaine et ça nous réjouit.

Au niveau de l'équipe, Laura a décidé de modifier son implication dans le projet : elle ne sera plus au quotidien à l'école mais pilotera un comité de soutien à l'équipe dont l'objectif sera de prendre en charge la partie administrative et comptable de l'école. Ainsi, nous pourrions dégager plus de temps pour accompagner les jeunes et leurs projets. Si vous avez l'élan de rejoindre ce comité de soutien, bienvenue !

Sous réserve de l'évolution sanitaire, nous organisons un apéro de rentrée **le vendredi 4 septembre à partir de 19h** dehors devant l'école. L'occasion de lancer cette deuxième année ensemble !

Nous contacter : info@ecoledemocratiquedutarn.fr